

Traité YOMA



Yom Kippour et repentir – Étude des Michnayot

Objectif



Les questions centrales de cette étude seront : Quelles fautes sont effacées à Yom Kippour ? Le repentir est-il une condition préalable ?

Qu'en est-il pour les fautes commises vis-à-vis d'autrui ?

Nous allons étudier les Michnayot 7 & 8 du 8e chapitre du traité Yoma, ainsi qu'un passage du développement que leur consacre la Guemara.

Ces textes traitent de la question de savoir si c'est Yom Kippour qui, par lui-même, efface nos fautes ou si ce ne sont pas plutôt le repentir et la demande de pardon.

Michna :

משנה ח'

חֲטָאת וְאָשָׁם וְדָאי – מְכַפְּרִין;
מִיָּתֶּהּ יוֹם הַכַּפּוּרִים – מְכַפְּרִין
עִם הַתְּשׁוּבָה.

תְּשׁוּבָה מְכַפֶּרֶת עַל עֲבִירוֹת
קְלוֹת, עַל עֲשֵׂה וְעַל לֹא
תַעֲשֶׂה.

וְעַל הַחֲמוּרוֹת – הוּא תּוֹלָה,
עַד שְׂיָבֵא יוֹם הַכַּפּוּרִים וַיְכַפֵּר.

משנה ט'

הָאוֹמֵר: "אֲחַטָּא וְאָשׁוּב,
אֲחַטָּא וְאָשׁוּב" – אֵין מְסַפִּיקוֹן
בְּיָדוֹ לַעֲשׂוֹת תְּשׁוּבָה.

"אֲחַטָּא יוֹם הַכַּפּוּרִים מְכַפֵּר"
– אֵין יוֹם הַכַּפּוּרִים מְכַפֵּר.
עֲבִירוֹת שְׂבִין אָדָם לְמָקוֹם –

Explications :

Le sacrifice expiatoire personnel (חֲטָאת יחיד) - apporté par qui a commis involontairement une faute que la Torah punit de la peine de retranchement lorsqu'elle est commise de manière pleinement consciente et volontaire - ainsi que le sacrifice de culpabilité certaine (אָשָׁם וְדָאי) - voir encadré "Notion à connaître" - effacent la faute commise, car le fait d'apporter le sacrifice amène la personne à réfléchir à sa conduite et à se repentir.

Une מצוה עֲשֵׂה est une Mitsva positive, c'est-à-dire une obligation de faire quelque chose.

Une מצוה לֹא תַעֲשֶׂה est une Mitsva négative, c'est-à-dire un interdit. Les fautes graves (עברות חמורות) sont les fautes potentiellement punissables de mort, que ce soit par châtement divin ou sur décision d'un tribunal.

Michna :

יום הכּפּוּרִים מְכַפֵּר.
 עֲבִירוֹת שֶׁבִין אָדָם לַחֲבִירוֹ – אֵין יוֹם
 הַכּפּוּרִים מְכַפֵּר, עַד שְׂרִצָּה אֶת חֲבֵרוֹ.
 אֵת זוֹ דָּרַשׁ רַבִּי אֶלְעָזָר בֶּן עֲזַרְיָה: "מִכֹּל
 חַטָּאתֵיכֶם לִפְנֵי ה' תִּטְהָרוּ"; עֲבִירוֹת שֶׁבִין
 אָדָם לַמָּקוֹם – יוֹם הַכּפּוּרִים מְכַפֵּר, עֲבִירוֹת
 שֶׁבִין אָדָם לַחֲבֵרוֹ, אֵין יוֹם הַכּפּוּרִים מְכַפֵּר,
 עַד שְׂרִצָּה אֶת חֲבֵרוֹ.
 אָמַר רַבִּי עֲקִיבָא: אֲשֶׁרִיכֶם יִשְׂרָאֵל, לִפְנֵי מִי
 אַתֶּם מִיִּטְהָרִין! מִי מְטַהֵר אֶתְכֶם! אֲבִיכֶם
 שֶׁבִשְׂמַיִם, שֶׁנֶּאֱמַר: "וְזָרַקְתִּי עֲלֵיכֶם מִיָּם
 טְהוֹרִים וְטִהַרְתֶּם".
 וְאוֹמֵר: "מִקְוֵה יִשְׂרָאֵל ה'", מֵה מִקְוֵה מְטַהֵר
 אֶת הַטְּמֵאִים – אֵף הַקְּדוֹשׁ בְּרוּךְ הוּא מְטַהֵר
 אֶת יִשְׂרָאֵל.

Explications :

Le verset rapporté par Rabbi Elazar ben Azaria est le suivant (Lévitique 16,30) : « Car en ce jour... Vous serez purifiés de tous vos péchés devant l'Éternel. »

Notion à connaître :

אשם ודאי (Sacrifice de culpabilité certaine)
 Ce sacrifice se distingue du sacrifice expiatoire (קורבן חטאת) par le fait qu'il est apporté principalement pour des péchés effectués en toute conscience de la faute commise, comme un serment mensonger ou l'utilisation interdite d'objets consacrés au temple.

Notion à connaître :**Peine de retranchement (כרת)**

Il s'agit d'une punition administrée par D. Elle est mentionnée par la Torah à propos de trente-six péchés différents et particulièrement graves, principalement liés à la profanation du Chabat, du Temple ou des lois de pureté familiale (incestes et autres relations interdites). En quoi consiste cette peine ? Les avis sont partagés : pour certains, la personne mourra prématurément (avant l'âge de 60 ans) et pour d'autres elle mourra sans descendance.

Approfondissons :**מקווה ישראל ה'.**

Notre Michna rapporte l'interprétation (**midrach**) que fait Rabbi Akiba de ces trois mots. L'idée première exprimée par ce verset du livre de Jérémie est que D. est l'espoir du peuple d'Israël vers Lequel tous doivent de tourner. Mais Rabbi Akiba **interprète** le verset au-delà de son sens littéral pour en faire ressortir ce que l'on appelle un sens interprétatif : D. est le bain rituel (מקווה) dans lequel se trempe le peuple d'Israël pour se purifier de ses fautes.

Étudiez la Michna 8, lisez les explications et les différents encadrés, puis répondez aux questions ci-dessous.

1. Qu'ont en commun, selon la Michna, le sacrifice expiatoire (קורבן חטאת), le sacrifice de culpabilité (אשם ודאי), la mort et Yom Kippour ?

2. Expliquez quelles sont les fautes pour lesquelles on apporte un sacrifice expiatoire (קורבן חטאת).

3. La Michna dit que Yom Kippour efface « les fautes légères - qu'elles portent sur une Mitsva positive ou sur une Mitsva négative ». Pour chacun de ces deux types de Mitsvot, citez deux exemples de Mitsva considérée comme « légère ».

4. Expliquez ce qu'est une 'Mitsva grave'. En quoi se distingue-t-elle d'une 'Mitsva légère' ?

5. Selon la Michna, comment peut-on effacer des fautes graves ?

Étudiez la Michna 9, lisez les explications et les différents encadrés, puis répondez aux questions ci-dessous.

1. D'après la Michna : « Celui qui dit 'je vais fauter puis je me repentirai', on ne le laisse pas se repentir. »

a. Expliquez cette phrase à votre manière.

b. Êtes-vous d'accord avec l'idée qu'exprime ici la Michna ? Développez votre pensée.

2. D'après la Michna : « Yom Kippour n'efface les fautes commises à l'égard d'autrui que si l'on a préalablement obtenu son pardon. »

a. Expliquez cette phrase à votre manière et comparez cette règle avec celle portant sur « les fautes commises à l'égard de D. »

b. À votre avis, si l'on a fait du mal à quelqu'un, faut-il demander pardon uniquement à cette personne ou également à D. ? Justifiez votre opinion au moyen du texte de la Michna.

3. Expliquez comment Rabbi Akiba comprend les mots

« מקווה ישראל ה' » : présentez d'abord le sens littéral du verset puis le sens interprétatif que rajoute Rabbi Akiba.



Yom Kippour et repentir – Étude de la Guemara

Après avoir bien analysé la Michna, nous allons maintenant entamer l'étude la Guemara.
Nous commencerons par découper et ponctuer le texte, puis nous l'étudierons de manière approfondie.

Objectif



Phase A - Ponctuation, découpage et traduction

Voici le texte de Guemara, sans ponctuation et sans traduction.

Le professeur va le lire à haute voix ; suivez attentivement et ajoutez la ponctuation sur votre feuille. . ! / , / . / ? / :

Surlignez en **vert** les citations de verset.

Surlignez en **jaune** les noms de Tanaïm et d'Amoraïm.

Chaque fois que le professeur donnera la traduction d'un mot araméen, vous noterez celle-ci à l'endroit prévu pour cela

Texte de la Guemara :

רמי ליה רב יוסף בר חבו לרבי אבהו

עבירות שבין אדם לחבירו אין יום הכיפורים מכפר

והא כתיב אם יחטא איש לאיש ופללו אלהים

מאן אלהים דיינא

אי הכי אימא סיפא

ואם לה' יחטא איש מי יתפלל לו

הכי קאמר אם יחטא איש לאיש ופללו אלהים ימחול לו

ואם לה' יחטא איש מי יתפלל בעדו תשובה ומעשים טובים

אמר ר' יצחק



Texte de la Guemara :

כל המקניט את חבירו אפילו בדברים צריך לפייסו שנאמר בני אם ערבת

לרעך תקעת לזר כפיך נוקשת באמרי פיך עשה זאת אפוא בני והנצל כי באת בכף

רעך לך התרפס ורהב רעך

אם ממון יש בידך התר לו פסת יד ואם לאו הרבה עליו ריעים

ואמר רב חסדא וצריך לפייסו בשלש שורות של שלשה בני אדם שנאמר

ישור על אנשים ויאמר חטאתי וישר העויתי ולא שוה לי

ואמר ר' יוסי בר חנינא כל המבקש מטו מחבירו אל יבקש ממנו יותר משלש

פעמים שנאמר אנא שא נא ועתה שא נא

ואם מת מביא עשרה בני אדם ומעמידן על קברו ואומר חטאתי לה' אלהי ישראל

ולפלוני שחבלתי בו

Terme à connaitre : רמי

Littéralement : a jeté

Ce terme exprime une difficulté. Il est utilisé par la Guemara pour pointer une contradiction entre deux textes. Le plus souvent, la solution proposée par les Amoraïm sera introduite par les mots **הכי קאמר**.

Terme à connaitre : הכי קאמר

Littéralement : ainsi a-t-il dit

La Guemara utilise cette expression lorsqu'elle se propose d'expliquer un texte en y insérant des mots supplémentaires qui en clarifient le sens. Le plus souvent, il s'agira d'un texte tanaïque qui semble contredire la Michna et qu'il faut interpréter de manière qu'il s'accorde avec celle-ci.





Phase B - Étude et approfondissement

Maintenant que vous avez traduit et ponctué la Guemara, relisez-la et répondez aux questions ci-dessous ;

"ופללו אלוהים" - La difficulté soulevée par Rav Yossef bar 'Habou

1. **Complétez** le texte ci-dessous et **entourez** les réponses correctes.

Rav Yossef cite les paroles de la Michna stipulant que Yom Kippour n'efface pas _____ et s'interroge / explique comment cette Michna s'accorde avec le verset " _____ ", qui se trouve dans le livre _____.

À ce stade, la Guemara comprend ce verset comme disant que le pouvoir d'effacer les fautes commises à l'égard d'autrui est entre les mains de _____, et qu'il n'est donc pas nécessaire de demander pardon.

La Guemara objecte / répond que notre compréhension initiale du verset était erronée : le terme אלוהים signifie ici _____ et le sens du verset est que le pardon et l'effacement de la faute commise envers autrui exigent l'intervention du tribunal.

Le Guemara objecte / répond à cela que la fin du verset où il est écrit " _____ " ne s'accorde pas avec cette explication !

2. Pour expliquer le verset, la Guemara applique une démarche de ה"י קאמר.

Reportez-vous à la rubrique 'Terme à connaître' et expliquez à votre manière dans quelles circonstances la Guemara a recours à cette expression et pourquoi la chose est nécessaire ici.

3. Dans la phrase suivante, surlignez en jaune les mots du verset, et en vert les mots ajoutés par la Guemara :

אם יחטא איש לאיש ופללו אלהים ימחול לו

ואם לה' יחטא איש מי יתפלל בעדו תשובה ומעשים טובים

4. Lisez les affirmations ci-dessous et indiquez pour chacune si elle est vraie ou fausse :

D'après la conclusion de la Guemara, le mot אלוהים signifie : le juge

vrai / faux

D'après la conclusion de la Guemara, le mot ופללו signifie : il demandera pardon à son prochain

vrai / faux

D'après la conclusion de la Guemara, le mot יתפלל signifie : Il effacera

vrai / faux

D'après la conclusion de la Guemara, il n'est pas possible d'interpréter le verset de manière qu'il s'accorde avec la Michna

vrai / faux

Même par la parole ! - L'enseignement de Rabbi Yits'hak

5. Rabbi Yits'hak dit : "כל המקניט את חברו אפילו בדברים צריך לפייסו".

Expliquez le rôle du mot אפילו dans cette phrase. Qu'est-ce que Rabbi Yits'hak a voulu nous apprendre ?

6. Complétez le texte ci-dessous (utilisez pour cela la banque de mots).

Les versets du livre des Proverbes dont Rabbi Yits'hak tire son enseignement mentionnent deux péchés de type _____.

Le premier péché est celui de la personne qui n'est pas en mesure de remplir son

engagement de verser une somme d'argent à autrui - ce que le verset décrit par les mots : _____ . Ce péché est relativement _____ .
 Toutefois, le verset mentionne aussi un péché _____ , celui de la personne qui offense autrui - ce que le verset décrit par les mots : _____

Banque de mots : בין אדם לחבירו, אם ערבת לרעך, קל, נוקשת באמרי פיך

7. Le verset dit que dans un tel cas il convient de faire deux choses :

רהב רעך et לך והתרפס

En vous basant sur les explications données par votre professeur, inscrivez le sens littéral et le sens interprétatif de chacune de ces deux expressions :

	לך והתרפס	רהב רעך
Sens littéral		
Sens interprétatif		

8. Résumons l'enseignement de Rabbi Yits'hak - De quels mots celui-ci tire-t-il que même si l'on n'a fait que parler de manière désobligeante à autrui on est tenu d'obtenir son pardon ?



Comment demande-t-on pardon ? - Les enseignements de Rav 'Hisda et Rabbi Yossi

9. Relisez les paroles de Rav 'Hisda et de Rabbi Yossi bar 'Hanina et présentez l'ensemble de la procédure de demande de pardon, du vivant de la personne offensée ainsi qu'après sa mort :

10. Du verset :

כֹּה-תֹאמְרוּ לַיהוָה, אֲנִי שָׂא נָא פְּשַׁע אַחִיךָ וְחַטָּאתֶם כִּי-רָעָה גְּמִלוֹךְ, וְעַתָּה שָׂא נָא, לְפָשַׁע עַבְדֵי אֱלֹהֵי אֲבֹתֶיךָ; וַיְבַרְךָ יְהוָה, בְּדַבְרָם אֵלָיו.

Rabbi 'Hanina apprend qu'il faut réitérer jusqu'à trois fois sa demande de pardon.

Examinez bien ce verset - De la répétition de quel mot Rabbi 'Hanina tire-t-il son enseignement ? Comment raisonne-t-il ?

11. Lisez attentivement les propos de Rabbi Yossi bar 'Hanina. Selon lui, une faute commise à l'égard d'autrui n'est-elle à considérer qu'au plan des relations interpersonnelles ou affecte-t-elle également la relation à D. ? Justifiez votre réponse par une citation de ses propos.

Pour terminer :

Choisissez une des deux questions suivantes et répondez-y de manière approfondie :

a. La Michna enseigne d'une part que Yom Kippour n'efface pas la faute si l'on ne s'est pas repenti, et d'autre part que Yom Kippour n'efface la faute qu'à condition que l'on ait obtenu le pardon de son prochain. Expliquez le lien entre ces deux idées.

Sur cette base, écrivez comment vous comprenez le rôle de Yom Kippour.

b. Expliquez ce que veut dire la Michna quand elle affirme que toute faute commise à l'égard d'autrui est aussi une faute vis-à-vis de D. Que pensez-vous de cette idée et que peut-elle nous apprendre ?

Repères : Personnalités importantes rencontrées lors de l'étude de cette unité

Rav 'Hisda

Amora babylonien de la 2e génération et élève de Rav. Il grandit dans le dénuement mais s'enrichit par la suite et vécut dans l'aisance la plus grande partie de sa vie. Il se montrait toujours d'une grande générosité et s'occupait avec dévouement de ses élèves, ses fils et ses filles, pour leur enseigner le droit chemin en toute chose. Son approche des textes le place parmi les esprits les plus brillants et les plus subtils de sa génération, en particulier en comparaison avec son ami et adversaire intellectuel, le très érudit Rav Chéchèt. Il atteint un âge avancé et mourut à 92 ans.

Un grand nombre de ses enseignements sont rapportés dans le talmud de Jérusalem ; les Amoraïm d'Erets-Israël en débattirent plus que de ceux de tout autre Amora babylonien.

